COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL SYNDICAL
Du mercredi 26 octobre 2016 de 18h à 20h

Date de convocation : 20 octobre 2016

PRÉSENTS : Michèle COUVERT, Saliha ARRADA, Claude MALIA, Nicolas MOMETTI, Eric GERARD

EXCUSÉES : Brigitte BALBO, Nelly CARRAT, donne pouvoir à Michèle COUVERT, Marie-Pierre SAMSON, donne pouvoir à Claude MALIA.

A été élu(e) secrétaire de séance : Saliha ARRADA

Ordre du jour

1. Approbation du dernier compte-rendu

2. Délibération n°760 : Tarification Paris game's week

3. Délibération n°761 : Achat d'occasion auprès d'un particulier

4. Délibération n°762 : Mise à disposition d'un terrain par la Ville de Villard-Bonnot pour la construction du Citypark

5. Délibération n°763 : Décision modificative du plan de financement Citypark

6. Délibération n°764 : Indemnité de conseil du percepteur

7. Questions diverses.

---

1. Approbation du dernier compte-rendu
Le compte-rendu du dernier Conseil syndical (7 juillet 2016) est adopté à l'unanimité.

2. Délibération n°760 : Tarification « Paris game's week »
Le Président expose

Un groupe de 8 jeunes âgés de 14 à 17 ans des villes de Villard-Bonnot et Froges a construit, avec l'aide des animateurs jeunesse, le projet de participer, une journée, à la « **Paris game's week** » au Parc des expositions, Paris, le samedi 29 octobre 2016.

Le Conseil Syndical, après avoir délibéré, décide de procéder à la définition de la tarification du projet.
Les tarifs adoptés sont les suivants :

Quotient familial CAF	Participation financière en euros
QF > 1200	65
751 < QF < 1199	61
621 < QF < 750	58
501 < QF < 620	54
421 < QF < 500	51
341 < QF < 420	48
QF < 340	45

Monsieur le Président est chargé de signer tous les actes entérinant cette décision.

3. Délibération n°761 : Achat d'occasion auprès d'un particulier

Le Conseil Syndical,

VU la proposition de Madame Aurélie RASCHETTI, demeurant au 4 place de la Liberté 38400 Saint Martin d'Hères

DÉCIDE l'achat d'occasion d'une glacière pour la somme de 25.00 € contre une attestation signée remise en mains propres au Centre socioculturel le jour de l'enlèvement du mobilier.

Ce mobilier étant mis à disposition de la Maison de la jeunesse.

Monsieur le Président est chargé de signer tous les actes entérinant cette décision.

4. Délibération n°762 : Mise à disposition d'un terrain par la Ville de Villard-Bonnot pour la construction du Citypark

Le Président explique le contexte

VU la délibération n°622 confirmant l'intention de construction d'une structure de loisirs multisports

VU l'annulation de la délibération n°623 mentionnant l'acquisition gratuite d'une parcelle de terrain de la commune de Froges,

La commune de Villard-Bonnot met à disposition un terrain, allée des Vernes (parcelles AB 713 et AB 695 pour partie) pour la construction du citypark. La conclusion d'un bail emphytéotique administratif entre la ville de Villard-Bonnot et le Sicsoc est nécessaire.

Les élus du Conseil syndical, à l'unanimité, propose le report de la présentation de ce bail à la prochaine réunion du Conseil.

5. Délibération n°763 : Décision modificative du plan de financement Citypark

VU la délibération n°622 du 6 décembre 2012 sur l'intention de projet de construction d'une structure multisports et son plan de financement

VU la délibération N°762 du 26 octobre 2016 sur la convention de mise à disposition d'un terrain par la ville de Villard Bonnot pour la construction du Citypark

Monsieur le Président expose

Le plan de financement de 2012 correspondant à l'opération ayant évolué, il convient de l'ajuster au regard du changement de terrain et des aléas.

DEPENSES		RECETTES	
Maîtrise d'œuvre	16 700,00	Préfecture DETR	36 178,00
Publication	1 345,00		
Terrassements et divers	48 600,00	Conseil général de l'Isère	45 215,00
Voirie	39 700,00		
Espaces verts	13 350,00		
Assainissement	0,00		
Eau potable	555,00		
Eclairage extérieur	4 880,00	Auto financement	89 449,00
Réseau téléphone	0,00		
Maçonnerie	7 840,00		
Divers changement de site VB	7 785,00		
Mise aux normes terrain jeux	1 484,00		
Jeux multisport Rondino	28 423,00		
Assurance	180,00		
Total HT	***170 842,00***	***Total HT***	***170 842,00***

Après débat, les Conseillers syndicaux, à l'unanimité des personnes présentes et représentées, acceptent cette proposition et autorisent Monsieur le Président à signer les documents liés à ce projet.

6. Délibération n°764 : Indemnité de conseil du percepteur

VU l'article 97 de la loi n°82-2013 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements, des régions

VU le décret n° 82-279 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services de l'Etat

VU l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires

VU l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centrilisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux et qui prévoit notamment le calcul, chaque année, de l'indemnité sur la moyenne des dépenses de fonctionnement et d'investissement afférentes aux trois dernières années

Le Conseil syndical après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité

- De solliciter le concours du percepteur pour assurer des prestations de conseil, d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 du 16 décembre 1983
- D'accorder l'indemnité au taux de 100 % par an
- Et que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté ministériel précité

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Isère pour visa, et à Madame la Comptable du Trésor Public pour information.

Aucune question n'est ajoutée à l'ordre du jour, Monsieur le Président clôt la séance.

S.I.C.SO.C.
Syndicat Intercommunal gestion et animation
Centre Socio-Culturel Brignoud
Rue Lamartine - Brignoud - 38190 FROCES
Tél. 04 76 71 59 60
Siret 253 802 698 00014 APE 94127

S.I.C.SO.C. Centre SOcio Culturel Le président Brignoud Syndicat Intercommunal gestion et animation

Mme Sahila ARRADA
Secrétaire de séance.

M. Claude MALIA
Président du SICSOC